

Projet 81662 – « Diversification des opportunités économiques par la promotion des coopératives artisanales et l'accès aux marchés nationaux et internationaux »

Extension du projet sur 2017

**Effet(s) de l'UNDAF/CPD :** 2.1.L'environnement des affaires (les politiques fiscales, commerciales et d'investissement) et la stratégie de promotion de l'emploi sensible au genre sont incitatifs et sous-tendus par une politique énergétique adéquate et des TICs diversifiés, accessibles et respectueux de l'environnement.

**Produit attendu du CPD (Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP):** Des plateformes et chaînes de valeurs des filières porteuses sont développées.

**Produit du plan stratégique global (Output 1.1):** National and sub-national systems and institutions enabled to achieve structural transformation of productive capacities that are sustainable and employment - and livelihoods- intensive.

**Modalité de Mise en œuvre:** Exécution Directe par le PNUD

**Partenaires:** Ministère du Développement Communal, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Chambre Sectorielle Art et Artisanat au Burundi (CHASAA)

**Brève description**

Conformément au CPD 2014-2016 qui mettait en avant la promotion des filières porteuses pour propulser le développement à la base, et surtout soutenir l'intégration socio-économique des personnes vulnérables, en particulier les femmes, le projet envisageait de faire de l'artisanat un vecteur porteur de croissance, de création d'emplois et d'augmentation des revenus pour les ménages. Il avait pour objectif de former les populations à des métiers artisanaux, afin qu'elles soient par la suite constituées en coopératives de production et de ventes, pouvant ainsi atteindre une certaine autonomie économique.

Le projet est arrivé à échéance le 30 juin 2016 et a bénéficié d'une extension initiale de 6 mois, de commun accord avec le Ministère du Développement communal. Le Gouvernement du Burundi et le PNUD a jugé opportun de bâtir sur les acquis de ce projet pour faire davantage la promotion de l'artisanat et du mouvement coopératif, comme deux vecteurs potentiels du développement du pays. Il s'agira alors pour l'année 2017 d'aider les coopératives en place à franchir un pas vers l'obtention des crédits aux fins de pérennisation, de mettre en place un fonds d'accompagnement pour la production et la commercialisation et d'étendre l'appui à de nouveaux artisans.

**Période couverte par le Programme:** 2014-2017

**Titre de l'intervention :** Diversification des opportunités économiques par la promotion des coopératives artisanales et l'accès aux marchés nationaux et internationaux

**Code budgétaire:** 00081662

**Modalité de mise en œuvre :** DIM

**Durée initiale:** 30 mois

**Période d'extension :** 12 mois

**Budget 2017:** 427 168 USD

**Ressources allouées :**

Budget ordinaire (TRAC) : 221 002 USD

Gouvernement Burundi : 206 166 USD

d [Signature]

Approuvé par

Signature

Date

Le PNUD

Natalie Boucly, Représentant Résidente a.i.



26/3/17

Le Gouvernement

S.E. Mme Jeanne d'Arc Kagayo  
Ministre du Développement Communal



20/03/2017

S.E. Mme Pelate Niyonkuru  
Ministre du Commerce, de l'Industrie et du  
Tourisme



17/03/2017

## I. Contexte et Justification

Le projet «Diversification des opportunités économiques par la promotion des coopératives artisanales et l'accès aux marchés nationaux et internationaux » a été signé en juillet 2014. Il était pensé comme à la fois une contribution durable à la réintégration socio-économique des personnes vulnérables, surtout les femmes, et aussi comme un moyen d'impulser le développement communautaire à travers la promotion de l'artisanat et du mouvement coopératif.

De fin 2014 à juin 2016, le projet était mis en œuvre par l'ONG « Opportunities Accross Africa » (OAA). A partir de Juillet 2016, le Comité de Pilotage a constaté l'expiration du contrat avec l'organisation, et a décidé de confier la mise en œuvre du projet directement au PNUD avec la possibilité de recruter une entité nationale responsable pour certaines activités. C'est ainsi que le PNUD a signé un accord de partenariat avec la Chambre Sectorielle Art et Artisanat (CHASAA) pour l'encadrement technique des coopératives et pré-coopératives artisanales appuyées dans le cadre de ce projet.

Actuellement, le projet enregistre des réalisations louables à son actif, dont les plus importants sont les suivantes :

- Tous les groupements d'artisans appuyés par le projet sont maintenant organisés en coopératives, grâce à l'action conjuguée du Ministère du Développement Communal et de CHASAA ;
- Les artisans ont été renforcés dans les filières de leur choix à travers des formations techniques dispensées par des experts nationaux et régionaux. L'avantage de l'approche nationale ou régionale est que les formateurs restent accessibles en cas de besoin, même après la formation ;
- Les coopératives et pré coopératives ont reçu des fonds pour démarrer leurs activités économiques;
- Les artisans appuyés ont participé à des expositions de vente au niveau national et régional. Cela leur a permis d'un côté de faire leur premier apprentissage en matière de commercialisation de leurs produits et d'un autre de faire des contacts de recherche de marché.

Il s'avère cependant qu'il y a encore du chemin pour rendre ces coopératives indépendantes et économiquement viables, et surtout pour faire de l'artisanat réellement un vecteur de l'économie. C'est dans l'objectif de permettre au projet d'avancer sur cette voie de la pérennisation et de la viabilité économique que le Ministère du Développement Communal, celui du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et le PNUD se sont mis en ensemble pour identifier les actions à étendre et à intensifier.

Les parties prenantes au projet sont cependant conscientes que le projet est d'une échelle limitée au niveau des communautés, d'où la nécessité d'introduire la dimension de renforcement des capacités du cadre institutionnel, afin d'atteindre l'échelle nationale. Aussi, les efforts de mobilisation des ressources doivent se poursuivre tout au long de la mise en œuvre des activités identifiées, pour pouvoir maintenir la dynamique à travers un nouveau projet.

## II. Résultats attendus et activités proposées

Quatre résultats programmatiques et un résultat de gestion sont attendus en 2017.

**Résultat 1: Renforcement des capacités des artisans en gestion des coopératives et encadrement pour l'accès au micro-crédit**

- Former 100 artisans additionnels actifs opérant hors coopérative en gestion des coopératives pour qu'ils soient organisés en entités associatives ;
- Former les coopératives déjà constituées sur la nouvelle loi sur les coopératives
- Encadrer les coopératives existantes en matière d'accès au micro-crédit en vue de la pérennisation de leurs activités

Les activités sous ce résultat seront menées en partenariat avec le Ministère du Développement Communal, à travers ses services techniques et ses antennes sur terrain. Il s'agira d'un côté de former les coopératives déjà en place sur la nouvelle loi régissant le domaine des coopératives, mais aussi de former de nouveaux artisans qui présentent des potentialités de se constituer en coopératives. En plus de cette formation sur le cadre légal, les coopératives bénéficieront d'une formation sur l'accès au crédit surtout le micro-crédit. Les trois parties prenantes au projet devront définir ensemble les critères de sélection des 100 nouveaux artisans. Les artisans à organiser en coopératives et à encadrer pour l'accès au crédit doivent être déjà en activité. Il ne s'agira pas de dispenser des formations techniques dans des filières artisanales.

### **Résultat 2 : Formations techniques dans les filières artisanales selon les opportunités du marché**

- Approfondir la formation en Cuir
- Faire des formations sur de nouveaux modèles en vannerie
- Faire des formations sur de nouveaux modèles en sérigraphie

Cette activité sera mise en œuvre en partenariat avec CHASAA. CHASAA a déjà organisé des formations techniques dans les différents domaines, et les artisans formés sont en mesure d'opérer dans leur domaine. Il faut cependant approfondir dans certains domaines comme celui de la transformation du cuir, tandis que dans d'autres comme la vannerie et la sérigraphie, il faut diversifier les designs pour être plus compétitifs sur le marché commercial.

### **Résultat 3 : Appui à la production et à la commercialisation des produits artisanaux**

- Faciliter l'accès aux matières premières pour la production artisanale ;
- Accompagner la production des coopératives en activité à travers la mise à disposition de capitaux additionnels ;
- Soutenir la création d'un fonds de soutien à l'exportation des produits artisanaux ;
- Appuyer l'achat des stands au sein de la coopérative de vente des produits artisanaux à Bujumbura ;
- Soutenir la participation à des foires commerciales au niveau national et régional ;
- Appuyer la création d'une vitrine de l'artisanat du Burundi

Les activités sous cette rubrique seront mises en œuvre en partenariat avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et CHASAA. L'octroi des capitaux aux coopératives et l'achat des matières premières seront gérés par CHASAA qui le faisait dans la phase précédente du projet. L'organisation des foires se fera sous le leadership du Ministère du Commerce. CHASAA sera responsable de la participation des représentants des artisans dont elle assure l'encadrement. La mise en place du fonds d'appui à l'artisanat est sous la responsabilité du Ministère du Commerce.

### **Résultat 4 : Renforcement des capacités institutionnelles des secteurs en charge de la promotion du mouvement coopératif et de l'artisanat**

- Voyages d'études
- Participation à des foras internationaux

Il s'agit ici de permettre aux cadres et experts du Gouvernement en charge des questions de coopératives et d'artisanat et même aux responsables de la CHASAA, de renforcer les capacités, afin qu'ils soient à même d'appuyer le projet dans la réalisation de ses résultats. Les voyages d'études pourront s'organiser dans la sous-région, dans les pays où la promotion de l'artisanat à travers les coopératives a réussi. La participation à des fora internationaux ne concerne que les réunions et conférence qui ont un lien avec la thématique du projet, ou qui peuvent apporter une valeur ajoutée ~~ajouter~~ dans la réalisation des objectifs du projet.

### **Résultat 5 : Gestion, Suivi et Communication**

- Contrat avec CHASAA
- Suivi par le PNUD et le Gouvernement
- Audit du projet
- Communication sur les activités du projet

Ce résultat couvre toutes les activités de suivi effectuées par le PNUD et le Gouvernement, les activités de communication pour rendre visibles les réalisations du projet. Il inclut aussi les coûts liés à l'appui direct que le programme du PNUD offre au projet, ainsi que celui de l'audit du projet.

### **III. Financement des activités**

Les activités de 2017 seront financées à la fois sur les fonds propres du PNUD (221 002 USD) et sur la contribution du Gouvernement (200 000 USD). La contribution du Gouvernement est un reliquat sur les fonds que le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme avait octroyé au PNUD dans le cadre du projet « Développement du Secteur Privé au Burundi », inscrit dans le premier plan de consolidation de la paix. Le projet a été clôturé en 2012, mais le reliquat n'a pas été utilisé, faute de cadre légal. Le projet visait entre autre résultat, la promotion de l'artisanat en tant que vecteur du relèvement économique, dans une perspective de consolidation de la paix.

Le Ministère du Commerce a accepté de mettre ce reliquat à la disposition du projet, pour poursuivre les mêmes objectifs. Un nouvel accord de financement va être signé entre le Ministère et le PNUD à cet effet. Cette contribution va majoritairement couvrir les activités en rapport avec l'appui à la production et à la commercialisation, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles.

### **IV. Arrangements de mise en œuvre et de pilotage du projet**

La gestion du projet sera assurée directement par le PNUD. A ce titre, le PNUD va faire recourir à ses ressources humaines internes, ou même recruter de l'expertise externe si nécessaire. Il pourra aussi conclure tous les partenariats techniques nécessaires, y compris avec la Chambre Sectorielle Art et Artisanat (CHASAA), pour mieux réussir l'objectif du projet. Les antennes provinciales du Ministère du Développement Communal assureront le suivi de l'encadrement des coopératives, tandis que le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, à travers la direction générale de l'Artisanat, ou toute autre entité désignée par le Ministre, fera l'assurance qualité de l'encadrement technique dans les différentes filières artisanales.

Concernant le pilotage du projet, le Comité de pilotage comprendra les représentants des différentes parties prenantes, y compris ceux des Coopératives. La présidence de ce comité sera assurée par le

Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, celui du Développement Communal et le PNUD.

#### V. Durée et étendue géographique des activités du projet

Le projet a bénéficié d'une extension sur une période d'une année pour couvrir les activités décrites en haut.

Le projet intervenait déjà dans 3 provinces, c'est-à-dire à Bubanza, à Kayanza et à Nyanza Lac (Makamba), où il y a déjà des coopératives constituées et opérationnelles, avec plus de 200 bénéficiaires. Cependant, il est proposé d'étendre l'appui à 100 nouveaux artisans qui seront formés en gestion des coopératives, soit à l'intérieur de ces mêmes provinces, où dans d'autres provinces. Les trois parties prenantes au projet devront se mettre ensemble pour élaborer les critères d'identification de cette zone d'extension, sans toutefois éparpiller les activités dans l'espace.

#### VI. Perspectives du projet

Le projet avait été pensé comme une initiative pilote qui devait commencer par le niveau communautaire pour impulser des résultats jusqu'au niveau national. Le contexte du pays, surtout la conjoncture financière n'a pas permis d'ancrer l'artisanat dans le système économique du pays. Cependant, force est de reconnaître que les coopératives mises en place ont pu se maintenir et qu'elles peuvent s'accroître si le renforcement de leurs capacités arrive à bon port.

Le projet vient d'introduire l'appui à des résultats structurant, comme la mise en place d'un fonds d'appui aux artisans, faciliter l'accès au crédit pour les artisans, le renforcement des capacités institutionnels et il serait intéressant que les parties prenantes au projet intensifient des efforts sur cet aspect. Les initiatives au niveau communautaire doivent en effet être accompagnées de mesures incitatives au niveau institutionnel et structurel pour être efficaces, dans une approche intégrée et coordonnée. Il faut aussi penser à répliquer ailleurs les expériences qui ont réussi, et mettre en place un viviers-de connaissance dans le domaine de l'artisanat, ce qui pourra réduire le coût de l'expertise technique. Aussi, les efforts conjoints de mobilisation des ressources doivent continuer.